



LISTES
D'ANCIENNETÉ

J'espère que vous avez bien profité du congé Pâques!

LISTES D'ANCIENNETÉ

Les listes d'ancienneté ont été envoyées et devraient être affichées dans nos écoles et nos centres. Elles figurent également sur notre site Internet (www.rtu-ser.ca) et sont à jour. Il vous faut cependant un mot de passe pour y accéder, mot que vous pouvez obtenir auprès de votre délégué ou de notre bureau.

SONDAGE À
LA
MATERNELLE

SONDAGE À LA MATERNELLE

Pour répondre aux questions soulevées par ce sondage, du financement est disponible pour défrayer les coûts de suppléance des enseignants qui font passer les entrevues à leurs élèves dans le cadre de la recherche menée par l'Institut de la statistique du Québec.

Pour 1 à 10 questionnaires : une demi-journée
Pour 10 à 20 questionnaires : une journée complète
Pour 21 questionnaires et plus : une journée et demie

L'information a été transmise aux commissions scolaires. Chaque entrevue est évaluée à une vingtaine de minutes.

PERSONNEL
ENSEIGNANT
SUR
NUMÉRAIRE

PERSONNEL ENSEIGNANT SURNUMÉRAIRE

C'est le grand dérangement printanier : la Commission scolaire détermine le nombre d'enseignants excédentaires. Voici les dates à retenir :

AVANT LE 30 AVRIL de chaque année, l'administration scolaire identifie ses besoins en personnel enseignant et, s'il y a un surplus d'enseignants, elle tente de les réaffecter au sein de l'école, en fonction de leur ancienneté, catégorie et sous-catégorie. S'il en reste après cet exercice, l'école envoie un avis écrit à ces enseignantes et enseignants, qui pourraient être mutés dans une autre école. La Commission scolaire affiche dans chaque école la liste des postes vacants de toutes ses écoles. Au cours des cinq jours ouvrables suivants, les enseignants surnuméraires doivent informer leur administration scolaire par écrit du poste de leur choix, en fonction de la liste des postes affichés, en remplissant le formulaire approprié de l'Annexe F (5-21.16a), disponible dans toutes les écoles.

Note : Il s'agit du meilleur moment pour ceux et celles qui souhaitent une mutation volontaire d'en faire la demande au moyen de la même Annexe F. Ces mutations volontaires sont traitées en même temps que les mutations imposées et une mutation volontaire peut libérer un poste qui ne sera pas sur la liste des postes vacants. Ne vous sentez donc pas restreints à la liste des postes vacants.

AVANT LE 18 MAI, la Commission scolaire assigne le personnel enseignant surnuméraire aux postes disponibles, suivant leur ancienneté et catégorie.

MUTATION

AVANT LE 1^{er} JUIN, la Commission scolaire envoie un avis écrit aux enseignants qui sont mutés dans une autre école. Les enseignants permanents qui ne sont pas réaffectés sont excédentaires. Ceux qui n'ont pas leur permanence et qui ne sont pas réaffectés ne sont pas réembauchés.

MUTATION

Il y a trois façons de changer d'école :

- Faire une demande de mutation volontaire à l'école désirée; cette demande peut être faite en tout temps, mais il est recommandé de la soumettre avant le 30 avril.
- Échanger son affectation avec un autre enseignant ou enseignante pour l'année scolaire suivante; les demandes peuvent être faites après le 1^{er} juin, sur approbation des deux administrations et de la Commission scolaire.
- Échange temporaire d'affectation avec un autre enseignant ou enseignante, sur approbation de l'administration scolaire et de la Commission scolaire, pour une seule année. Les enseignants sont considérés comme étant prêtés, ils conservent leurs liens avec leur école respective et leur catégorie est inchangée.

3^e TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

3^e TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

Pour la 3^e année consécutive, l'école Heritage organise son tournoi au Club de Golf Rive Sud, à Saint-Basile-le-Grand, au bénéfice de la Fondation de l'école Heritage.

Le coût est de 100 \$, ce qui comprend le golf, la voiturette et le repas.

Vous devez vous inscrire avant le 11 mai 2012.

Pour plus d'informations, communiquez avec Éric Beaudoin (eric.beaudoin@rsb.qc.ca) ou Ardele Warr, 450-653-51517 (ardelewarr@videotron.ca)

ÉVALUATIONS DE FIN DE CYCLE OBLIGATOIRES

ÉVALUATIONS DE FIN DE CYCLE OBLIGATOIRES

La Commission scolaire a déjà publié la liste des épreuves obligatoires de fin de cycle. Comme d'habitude, les enseignants devraient avoir commencé ces « évaluations », incluant celles de la 2^e année du 1^{er} cycle du primaire. De plus, des centres de correction ont été mis sur pied pour permettre aux enseignants de se réunir et de partager leur expertise. Si possible, j'aimerais connaître votre opinion au sujet de ces situations d'évaluation et des centres de correction. N'hésitez pas à nous joindre au rtu-ser@rtu-ser.ca

N'oubliez pas de visiter notre site Internet régulièrement – qui sait ce que vous pourriez y trouver.

Steven LeSueur
Président

Syndicat des enseignants de Riverside
Steven Le Sueur – Président
Syndicate de l'enseignant de Riverside

